

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 26 juin 2014

**Présidence**

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20 heures et donc le temps de débiter notre dernière séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de l'année.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Louisa DIAZ, Anne-Louise GILLIÈRON, Pierre CHERBUIN, Eric GENTIZON, Philippe GRUET, Daniel HOFMANN, Brian OOSTERHOFF, Thierry PIDOUX, Cédric PILLONEL, Yves VUAGNIAUX et Loïc WILLOMMET.

**Membres absents :**

MM. les Conseillers : Jeyashankar JEYARATNAM, Philipp MÜLLER et Philippe PAVID.

Membres présents	<b>86</b>
Membres excusés	<b>11</b>
Membres absents	<b>3</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

**2. COMMUNICATIONS  
DU PRÉSIDENT**

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de M. Edmond PERRIER-GFELLER, beau-papa de notre ami et collègue M. le Conseiller Daniel COCHAND.

M. le Conseiller, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments de séparation. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, à vous et votre famille, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Une Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT

➤ Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET

**3. COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS:**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

**4. PRÉAVIS  
N° PR14.10PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 5'750'000.-- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE SUR LE SITE DES ANCIENS ARSENAUX ET LE PROJET D'UNE EXTENSION DE LA CASERNE DES POMPIERS.

📖 M. YANN MAMIN, RAPPORTEUR.

*Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Carmen TANNER, Nicolas DURUSSEL, Eric GENTIZON, Yann MAMIN, Brian OOSTERHOFF, Giancarlo VALCESCHINI, Yves VUAGNIAUX et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Yann MAMIN ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** avec quelques abstentions.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

J'ai entendu dire que certains directeurs d'école trouvaient cette école sous-dimensionnée, qu'en est-il ? Merci.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Absolument pas puisque le cahier des charges a été fait en collaboration avec la directrice de l'Établissement de Félice et la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), donc ça correspond tout à fait au besoin.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

J'ai juste une question. Alors, c'est peut-être comparer des pommes et des poires, mais on a vu la semaine passée je crois, que le crédit d'étude pour les EPO se montait à Fr. 4'000'000.--, on a un collège à Fr. 5'750'000.--. Je pense que dans une prison, il y a des coûts importants aussi au niveau de la sécurité, j'espère qu'ils n'ont pas fait trop de sorties de secours, mais, toujours est-il

que ça me paraît vraiment énorme pour une école par rapport à une prison. Je n'arrive pas à comprendre, voilà. Merci.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Vous parlez de pommes et de poires, Je pense que vous avez raison. Moi, je ne suis pas une spécialiste du domaine pénitentiaire, donc j'aurais de la peine à répondre à votre question avec précision, mais il me semble bien que ce genre de comparaisons, nous ne pouvons pas les faire. Par contre, ce que je peux vous dire concernant ce crédit d'étude, c'est d'ailleurs ce que nous avons expliqué en commission c'est que, même si ce montant semble important aujourd'hui, il faut être conscient du fait que c'est une évaluation.

C'est une évaluation parce que nous avons besoin d'un chiffre sur lequel nous baser pour calculer nos crédits d'études. Et pour évaluer ces montants, et bien, nous avons procédé, là, à des comparaisons, mais non pas avec le domaine pénitentiaire, mais le domaine scolaire, avec d'autres établissements qui ont été construits dans d'autres cantons et dans le canton de Vaud pour ce qui est du gymnase de Renens, en cours. Nous avons comparés avec des établissements récents et à peu près du même gabarit pour pouvoir, sur la base à la fois des coûts aux m<sup>2</sup>, coûts aux m<sup>3</sup> et des surfaces utiles de ces différents bâtiments pour pouvoir, à plus ou moins 20% avoir un ordre d'idée de ce que ça pourrait nous coûter. De cette manière-là donc nous calculons nos coûts d'études et sur les coûts d'études, nous avons peu de marge, puisque nous appliquons les grilles de la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes), c'est prévu par la loi de cette manière-là.

Les coûts réels, eux, ils seront connus quand on aura un projet, c'est-à-dire, non seulement quand on aura un projet, mais un retour des appels d'offres clairement chiffrés. Et pour nous assurer que, à ce moment-là, les coûts soient le moins élevé possible pour le résultat que nous voulons obtenir, nous avons, et c'est bien mentionné dans le préavis, voulu mêler à la fois l'objectif de ne pas faire du luxe, et l'objectif d'avoir un établissement qui soit de suffisamment de bonne qualité pour que ça n'implique pas des frais d'entretien inutiles, après, dans les années suivantes.

Dans ce cahier des charges, on prévoit donc une forme très compacte pour ce bâtiment. On essaye de mettre un maximum d'activités dans un minimum de m<sup>2</sup> pour que cela nous coûte le moins cher possible. Dans ce cahier des charges, on prévoira éventuellement qu'on puisse industrialiser certaines parties du bâtiment de manière à ce que ça nous coûte moins cher aussi. Et puis, on en avait parlé également, de ne pas réaliser de sous-sol de manière à aussi diminuer les coûts du bâtiment.

L'un dans l'autre, nous avons bon espoir que, même si cet établissement secondaire va nous coûter un certain nombre de dizaines de millions, nous le savons, il puisse de la façon la plus rationnelle possible, remplir les besoins des futurs enseignants et élèves qui utiliseront le site, tout en étant le moins cher possible, compte tenu de ces conditions. Et c'est ce que vous découvrirez au moment où vous voterez le crédit d'investissement, dans quelque temps.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR14.10PR est accepté avec une abstention.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à lancer le projet d'étude pour la construction d'une nouvelle école secondaire sur le site des Anciens Arsenaux et la réalisation d'une extension de la caserne des pompiers ;

Article 2 : Un crédit d'étude de Fr. 5'750'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 9322, « Le Collège des Rives » et intégrée dans le crédit d'ouvrage ultérieur. Dans le cas contraire, elle sera amortie sur 5 ans au plus.

5. PRÉAVIS  
N° PR14.13PR

CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 371'000.-- POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET DÉFENSE INCENDIE SUR LE SITE DES ATELIERS AIT-CFF.

**M. ROLAND VILLARD, RAPPORTEUR.**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Marceline MILLIoud, Monique MÜLLER, Joanne MÜLLER remplaçant Jean-Claude PEREY, Guy ANGÉLOZ, Mathias HUMBERT, Walter MÜLLER et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Roland VILLARD donne lecture de quelques précisions et des conclusions du rapport.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Les travaux ont déjà été effectués par le SEY et une bonne partie de la somme a déjà été engagée par la Commune. Il reste actuellement la somme de Fr. 86'956.-- à solder.

La commission relève le bon travail effectué par le Service des Energies dans ce dossier, notamment dans les négociations avec les CFF ainsi que dans le suivi du dossier qui s'est révélé épineux à gérer.

De plus, nous pouvons peut-être espérer de prochaines rentrées sous forme de taxes de raccordement qui devraient au final rendre cette opération positive pour la Commune.

*Suivent les conclusions.*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*  
**Vote**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Le PR14.13PR est accepté** à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder au renouvellement de la conduite d'eau potable et défense incendie sur le site des Ateliers AIT-CFF ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 371'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4029 « Infrastructure AIT-CFF » et amortie comme suit : réseau d'eau : Fr. 371'000.-- par prélèvement au fonds de renouvellement compte n° 928.1801.

**6. PRÉAVIS  
N° PR14.15PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'000'000.-- POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE À DISTANCE « LOTUS ».**  
**☐ MME ANNA RITA BARTOLOTTA, RAPPOTRICE.**

*Composition de la  
commission*

Mme et MM. les Conseillers Anna Rita BARTOLOTTA, François GILLET, Mathias HUMBERT, Pierre HUNKELER, Jean-Claude PEREY, Alfons REITER, Nicola SCHIRINZI et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Anna Rita BARTOLOTTA ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Je me réjouis de l'acceptation des articles de ce préavis et félicite la Municipalité de nous avoir proposé cet intéressant projet.

Je me permets de rappeler que j'avais déposé un postulat lors de notre Conseil d'avril 2012 qui

demandait que la Municipalité examine les pistes qui permettraient à tout à chacun de réaliser de pareilles installations de co-génération dans chaque immeuble où actuellement, on brûle du gaz pour simplement chauffer de l'eau à 60°C.

Racheter l'électricité au prix du compteur, comme c'est le cas dans ce préavis, me semble déjà une proposition intéressante que le SEY pourrait par exemple faire aux citoyens. Merci pour votre attention.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

M. Bart WIND, merci de votre intervention et merci à l'époque pour votre postulat. Vous étiez un visionnaire, c'est vrai, puisque vous étiez un des premiers à en parler.

Cette installation dont vous parlez est naturellement à l'étude chez nous, peut-être plus aujourd'hui qu'elle ne l'était à l'époque, puisque que c'était un peu les balbutiements et qu'on fond, le test qui était fait en Suisse allemande sur ce type d'installation n'était pas excellent. Mais depuis, les choses ont évolué. Elles évoluent du reste vite dans ce domaine. Et je pense qu'aujourd'hui mon service peut si intéresser de plus près. Il s'y intéresse du reste. J'y reviendrai ultérieurement soit avec des communications, soit peut-être avec un projet. Je l'espère, avec quelque chose dans ce sens-là.

En tous les cas, c'est à l'étude. Donc, nous allons voir. Il y a beaucoup d'évolutions dans ce domaine-là. En tout cas, merci de votre intervention.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Merci beaucoup, Mme la Municipale pour cette réponse. Je me réjouis de voir ce que cela va donner.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR14.15PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'infrastructures pour la réalisation du chauffage à distance Lotus ;

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.-- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4031 «CAD Lotus » et amortie en 20 ans au plus.

---

7. PRÉAVIS  
N° PR14.16PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'343'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION IMMÉDIATE DES INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES DE LA ROUTE DE BELLEVUE ET LE RENOUELEMENT ORDINAIRE DE SES INFRASTRUCTURES.

☞ M. PIERRE ARNABOLDI, RAPPORTEUR.

*Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Catherine CHEVALLEY, Pierre ARNABOLDI, Pascal GAFNER, Laurent GILLIARD, Walter MÜLLER, Cédric PILLONEL et Gnanaseelan SUBRAMANIAM. Mme Arta PAPAZI était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pierre ARNABOLDI donne lecture de quelques remarques émises et des conclusions du rapport.

**M. le Conseiller Pierre ARNABOLDI :**

La commission s'inquiète de la pérennité des investissements, d'où la question d'un point de vue philosophique, doit-on à l'avenir encore construire dans des zones à risques ?

La commission regrette que la mobilité ne soit pas intégrée directement dans ce projet.

*Suivent les conclusions.*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR14.16PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de reconstruction immédiate des infrastructures endommagées de la route de Bellevue et le renouvellement ordinaire de ses infrastructures.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'343'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes

n°4032 SEY, 1431 STE et amortie de la manière suivante :

Fr. 512'000.-- par prélèvement sur le fonds de l'eau 928.1801

Fr. 604'700.-- par prélèvement sur le fonds de l'électricité BT 928.1801.2

Fr. 61'300.-- par prélèvement sur le fonds de l'éclairage public 928.1801.3

Fr. 165'000.-- seront amortis sur une durée de 20 ans au plus.

8. PRÉAVIS  
N° PR14.19PR

**CONCERNANT LA 1<sup>ÈRE</sup> SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2014.**

**☞ M. ROLAND VILLARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Roland VILLARD donne lecture de quelques lignes du rapport ainsi que les conclusions.

Administration générale

La commission s'est aussi penchée sur la demande complémentaire afin de mettre en place un système interne de vente et consultation en ligne des cartes CFF mises à disposition par la Commune à un prix préférentiel.

Cependant, après recherche et informations données par un membre de la commission, nous nous sommes aperçus que ce système était déjà en place sur la toile et que notre Commune pouvait y participer pour une somme très modeste environ Fr. 700.-- à Fr. 800.--. (Montant unique pour acquisition de la licence).

Ce système est donc abordable, il est pratique et utilisé par bon nombre de communes, notamment par la commune voisine d'Orbe. Pour l'utilisateur, il est efficace car il regroupe les communes offrant des cartes CFF à prix réduits.

Au vu des éléments ci-dessus, il semble, dès lors que la mise en place d'un système interne à la ville paraît inutile et onéreux.

*Suivent les conclusions.*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*Discussion sur article 1*

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro du compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

*1 Administration générale  
110.3188 Achat de cartes  
CFF*

Nous sommes en présence d'un amendement de la Commission des finances qui propose de diminuer le montant de l'administration générale de Fr. 5'400.--, soit de passer de 39'200 à **33'800**. Ce qui nous donne un total de charges supplémentaire de **246'900** à la place de 252'300.

*Discussion sur  
proposition  
d'amendement*

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Je dois vous demander de ne pas accepter l'amendement de la Commission des finances, ceci pour plusieurs raisons.

C'est vrai, quand on compare des logiciels les uns avec les autres, il faut pouvoir tout comparer et, suite à la lecture du rapport de la commission, nous avons fait cet exercice au sein de l'administration pour voir si nous n'avions pas raté quelque chose d'intéressant. Effectivement, si on peut dépenser un peu moins d'argent, même si on parle de sommes extrêmement modestes, il est toujours intéressant de le faire.



Et lorsque nous faisons ces comparaisons, et bien, nous constatons, en l'occurrence, que le gain que l'on pourrait envisager de quelques Fr. 4'700.--, n'en est pas véritablement un, parce que si vous voulez, d'un côté, nous avons une voiture sans les options et de l'autre, une voiture avec toutes options comprises.

Je vous cite quelques exemples, je ne vais pas tous vous les citer, mais je ferai le total à la fin : par exemple dans l'option 2SIC, c'est le logiciel dont parlait M. le Président de la Commission des finances, nous n'avons pas l'indication du numéro de téléphone, il faut payer Fr. 100.-- pour l'avoir ; nous n'avons pas la possibilité de créer des cases de contenu à choix, il faut payer aussi Fr. 200.-- pour cette option ; nous n'avons pas la possibilité de créer des options «retraits au guichet ou envois par poste », c'est Fr. 300.-- de plus, etc. etc. ainsi, tout à la demande. Donc c'est vrai que le prix de base est sans doute meilleur marché, d'ailleurs l'installation et la licence coûte dans le cas de ce logiciel Fr. 742.-- alors qu'il coûte pour GELORE, Fr. 1'080.--, mais au total, le système qui est préconisé par la Commission des finances coûte quelque chose comme Fr. 2'000.-- de plus que le système GELORE. Ça c'est la première raison qui me pousse, qui pousse la Municipalité à vous prier de rejeter la proposition de la Commission des finances.

La deuxième raison, c'est que le système GELORE est en utilisation au sein de l'administration communale depuis plusieurs années, qu'il donne entière satisfaction. Il est d'ailleurs utilisé par d'autres administrations publiques, également à satisfaction, et nous souhaitons continuer avec le même logiciel pour éviter que les collaborateurs aient plusieurs systèmes sur lesquels ils doivent travailler, doivent se former et cela a aussi un coût.

Et enfin, vous savez que nous devons développer encore grandement l'e-gouvernement, le gouvernement électronique, M. le Conseiller KLAUS, mais vous avez certainement un mot plus adapté pour ça, au sein de l'administration communale et que GELORE est le système qui nous permet de le faire et sur lequel nous allons travailler pour développer ces prestations.

Et puis la dernière raison, c'est que les frais sont déjà engagés. Le système est quasiment terminé et qu'il sera mis en ligne dans deux semaines environ, donc nous ne pouvons pas revenir en arrière, évidemment.

Mais, je peux vous indiquer que nous avons dépensé moins d'argent que prévu pour le développement et que les frais, notamment les frais de paiement par internet, que ce soit par des systèmes comme PayPal ou d'autres, ne nous sont pas facturés actuellement, que vraisemblablement, ils ne nous le seront pas, donc nous dépenserons moins que les Fr. 5'400.-- prévus.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers pourquoi je vous demande de rejeter cet amendement.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous continuons avec la lecture du préavis.

Nous sommes en présence d'un amendement quand même. Je vous le lis et je passerai au vote :

Article 1 Des compléments au budget 2014 représentant au total une augmentation de  
amendé : charges de **Fr. 246'900.-** ~~Fr. 252'300.-~~ sont accordés à la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement de l'article 1.

La parole n'est plus demandée.

**L'amendement de l'article 1 est refusé à une grande majorité.**

Discussion sur article 1  
tel que proposé par la  
Municipalité

J'ouvre la discussion sur l'article 1 tel que proposé par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 tel que proposé par la Municipalité est accepté** à une large majorité.

Discussion sur article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2 tel que proposé par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une grande majorité.

Discussion sur  
l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR14.19PR tel que présenté par la Municipalité est accepté** à une grande majorité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :


Article 1 : Des compléments au budget 2014 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 252'300.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2014		2'988'970
	<u>Modification des charges</u>	
1. Administration générale	39'200	
2. Finances	12'500	
3. Urbanisme et Bâtiments	35'700	
4. Travaux et environnement	49'000	
5. Jeunesse et cohésion sociale	75'900	
6. Culture et tourisme	11'000	
7. Service des Energies	29'000	
Charges supplémentaires	252'300	252'300
<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>		<b>3'241'270</b>

9. PRÉAVIS  
N° PR14.22PR

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2013.

 **M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, M. Pierre HUNKELER donne lecture des conclusions du rapport.

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

Je vous présente donc le rapport de la Commission de gestion pour la troisième fois, mais rassurez-vous, c'est la dernière.

Au nom de la commission, je tiens à remercier les chefs de services, Municipaux, chefs de filières, collaborateurs de la commune pour leur disponibilité, pour les informations et les commentaires qu'ils nous ont apportés. Merci également à mes collègues commissaires qui ont contribué à rendre le travail efficace et agréable, dans une atmosphère de collaboration, qui n'empêche pas les échanges de point de vue parfois un peu vifs, mais toujours constructifs.

Enfin, chez collègues, je vous rappelle que les membres de la Commission de gestion sont toujours à votre disposition pour recevoir toutes suggestions de sujets à examiner dans le cadre de la gestion communale, qu'il s'agisse d'éléments qui méritent une attention critique ou qu'il s'agisse d'éléments positifs.

Après cette introduction, Monsieur le Président, je crois que nous pouvons passer au corps du rapport.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion à l'article 1, soit :

Article 1 Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de  
amendé : gestion sont approuvées, à l'**exception de la réponse aux observations 1.1 et 6.1** ;

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Conformément à l'article 111 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai voter les observations qui seront contestées et notamment celles qui ont été refusées par la Commission de gestion.

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

La commission s'est donc rendue à Sermuz et Gressy pour se rendre compte de l'état de la gestion, après la fusion du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Elle a constaté que pratiquement tout se passait bien, voire très bien, à quelques petites exceptions près. Un des éléments, c'est la desserte du hameau de Sermuz qui n'est pas assurée, même si un arrêt de bus non desservi se trouve à la salle villageoise.

La commission constate avec satisfaction que la Municipalité s'en préoccupe et cherche des solutions, mais vous demande néanmoins de refuser la réponse pour deux raisons : la première, c'est qu'il manque une évaluation des besoins réels. On peut se demander, par exemple, s'il est nécessaire d'avoir une desserte à la demi-heure et qu'elle est justifiée. La deuxième, c'est qu'il manque une recherche de solutions pragmatiques, temporaires ou non, sachant que rien ne va se passer au point de vue desserte officielle avant le nouvel horaire de 2015. Donc, la commission vous demande de refuser la réponse actuelle pour encourager la Municipalité à

*Discussion sur article 1*

*1. Municipalité*

*Observation 1.1*

*Desserte de Sermuz*

*Discussion sur obs. 1.1*

affiner son analyse de la situation et chercher des solutions bien adaptées au contexte actuel et futur.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est toujours ouverte.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

J'aimerais juste rappeler que dans la convention qui a été signée au moment de la fusion, l'article 15 dit ceci : *Transport public : la nouvelle Municipalité s'engage à étudier l'intégration des localités de Gressy et de Sermuz au réseau urbain de transports publics d'Yverdon-les-Bains.* Donc, c'est une obligation que se sont données les deux communes.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Vous avez raison, M. le Président de la Commission de gestion, je pense que, faire un transport public à la fréquence d'une demi-heure à Sermuz n'est pas très raisonnable et je comprends que vous refusiez cette réponse. Nous allons étudier d'autres solutions.

Par contre, intégrer, comme il est dit dans la convention, le hameau de Sermuz au réseau urbain, signifie effectivement mettre ce hameau à une fréquence qui va au-delà de ce que l'on peut imaginer sur le plan financier pour une localité qui comporte trente habitants. Donc, on va trouver un juste milieu entre une offre extrêmement riche et peut-être largement trop riche pour un hameau de trente habitants, mais qui soit quand même nettement meilleure que ce qu'elle est aujourd'hui.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1 est refusée à une grande majorité.**

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

Je me permets de rappeler, chers collègues, la petite aventure de la commission qui s'est occupée de l'achat de la parcelle de Praz Burmez et qui s'est trouvée exposée au même problème que nous, en incompréhension totale, entre la Municipalité qui avait un texte différent de celui qui se trouvait sur le site internet de la commune et que nous avons utilisé.

Donc, après cette période d'incompréhension, il s'est avéré que l'article 18 de la convention qui donnait préférence aux agriculteurs de Gressy, en fait, avait disparu du texte finalement adopté.

La commission ne peut donc que vous proposer d'accepter la réponse municipale qui est basée sur la version correcte de l'article 18, tout en conservant une possibilité de tenir compte de l'intention du premier texte.

Et enfin, la commission précise la définition « des exploitants agricoles » dont il faut tenir compte lors de la signature d'un bail, puisque le statut « d'exploitant » est défini dans une sorte de dictionnaire fédéral tellement important, qu'il fait l'objet d'une ordonnance du Conseil fédéral qui précise dans les moindres détails ces définitions.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*La lecture se poursuit.*

**Vote s/réponse à  
l'observation 1.1**

*Observation 1.2  
Attribution de terrains  
agricoles*

Observation 6.1  
Assistants de police

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

La question des tâches des assistants de police a été discutée à plusieurs reprises avec les responsables concernés. Je crois que tout le monde s'accorde sur le fait que la présence d'agents sur le terrain est extrêmement importante. Or, les assistants de police passent la majeure partie de leur temps en ville, dans les parkings, dans les rues. Leur tâche principale est évidemment le contrôle du stationnement, mais dans l'esprit de la commission, ils pourraient également contribuer à la surveillance, à l'observation du territoire, à la prévention.

Dans sa réponse, la Municipalité va d'ailleurs un peu dans ce sens, en précisant, je cite : *le règlement n'empêche pas d'intégrer de nouvelles activités d'appui, notamment dans le domaine de la prévention et des tâches administratives.* Alors, c'est très bien et ça répond au vœu de la commission.

Malheureusement, il n'y a pas d'engagement municipal d'utiliser cette souplesse et c'est en raison de ce manque d'engagement que la commission vous suggère de refuser la réponse de la Municipalité en espérant que ça fera évoluer sa position dans un sens positif.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est toujours ouverte.

Discussion sur obs. 6.1

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais préciser les tâches des ASP (assistants de sécurité publique) telles qu'elles sont pratiquées actuellement, qui va, d'ailleurs dans le sens de la commission. Alors, il y a peut-être une incompréhension ou un problème de français dans la réponse, toujours est-il que les assistants de sécurité publique ont un cadre bien défini, comme il a été mentionné dans la réponse, en fonction du Règlement cantonal des assistants de police (RASP). Donc, il y a un cadre légal et il définit le cadre dans lequel on peut employer ces gens.

A Yverdon, en dehors des tâches de stationnement, nous utilisons les ASP pour l'entretien des parcomètres, pour le contrôle des zones piétonnes, pour l'appui de circulation en cas d'accidents ou d'événements particuliers, aussi en appui aux campagnes de prévention de l'unité de proximité et de prévention. Donc, il travaille déjà exactement dans le secteur de la prévention et de la proximité, appui à la gestion du matériel de corps, appui à police secours pour les transferts de détenus et appui occasionnel à la réception. Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs, que les assistants de sécurité publique de la Police du Nord vaudois sont engagés dans une large palette, mais pas au-delà du cadre légal, bien évidemment.

Je rappelle, que contrairement à Genève, nos assistants de sécurité publique ne sont pas armés, donc le cadre est limité et ils n'ont évidemment pas les mêmes compétences que les agents de police.

Donc, la Municipalité est parfaitement consciente de ceci et me charge de vous dire que les assistants de sécurité publique sont utilisés au maximum de leurs compétences définies par la loi. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Il est apparu à la Commission de gestion que quand nous avons les assistants de sécurité publique, par exemple, qui travaillent sur la place d'Armes et quand on voit ce qui se passe sur cette place, on se dit qu'on dispose, ici, d'yeux supplémentaires pour rendre service à la sécurité.

Et je crois que si la Commission de gestion a ressenti le besoin de faire cette remarque, ce n'est pas par opposition aux utilisations qu'a citées M. le Municipal, mais je crois qu'ici on peut faire mieux. Et, il semble d'ailleurs, on voit par exemple, dans les comptes, que les assistants de sécurité publique sont au sein de la police administrative et nous espérons qu'on peut les utiliser

mieux au service de la sécurité publique, comme leur nom l'indique.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne peux pas laisser dire qu'on peut les utiliser mieux que ce que nous les utilisons actuellement.

Imaginer des assistants de sécurité publique sur le domaine yverdonnois, voir du centre-ville et qu'il y ait une activité qui serait à dénoncer et sous prétexte qu'ils ne sont pas armés, comme je l'ai dit, et qu'ils ne sont pas policiers, vous pensez qu'ils vont rester sans rien faire et qu'ils ne vont pas alerter les collègues ! Mais ce n'est évidemment pas comme cela que ça se passe !

Donc ça veut dire que ces yeux-là existent. Alors, ils ont des missions qui sont celles que j'ai citées, mais en même temps, quand il y a une intervention à faire qui va au-delà de leurs compétences légales, eh bien, ils appellent les patrouilles de renfort qui viennent en appui, avec le bon sens d'intervention qui va avec.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**La réponse de la Municipalité à l'observation 6.1 est acceptée** à une grande majorité.

**Vote s/réponse à l'observation 6.1**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

De fait, l'article 1 est ainsi automatiquement amendé. Je ne fais plus voter sur l'amendement à l'article 1, mais sur l'article 1 tel qu'amendé.

*Discussion sur article 1 amendé*

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé.

**Article 1 :** Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 1.1.**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote s'article 1 amendé**

**L'article 1 amendé est accepté** à une grande majorité

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Je ne sais pas si c'est le bon moment pour que je pose ma question. Je la pose quand même.

*La question est traitée au point 17.5 de ce préavis, en page 301.*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Je propose que nous reprenions cette question dans les divers.  
La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble de ce préavis.  
La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR14.22PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 1.1.**

**Article 2 :** Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2013;

**Article 3 :** Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2014.

**10. PRÉAVIS**  
**N° PR14.20PR**

**CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2013 D'YVERDON-LES-BAINS.**

**☞ M. ROLAND VILLARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Roland VILLARD donne lecture, du préambule des remarques et des conclusions du rapport.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

La Commission des finances a siégé les 19, 26 mai et 2 juin 2014 pour l'étude des comptes.

La délégation municipale était composée de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL et de M. Alain CHARLES du Service des finances qui ont participé aux 2 premières séances. Nous les remercions pour leur disponibilité, pour avoir répondu aux questions de la commission d'une manière claire et concise.

Je prends aussi ce moment pour remercier tous mes collègues de la Commission des finances avec qui j'ai passé une année très agréable. Ce n'était pas facile pour moi de présider cette commission, vu que j'étais assez nouveau. Et j'ai pu bénéficier de leurs conseils, de leur amitié et de leur soutien et je les remercie chaleureusement ce soir.

Le résultat positif des comptes constitue une bonne nouvelle en soi sachant qu'il est lié à des revenus fiscaux supérieurs à ce qui a été budgété, et à quelques éléments extraordinaires (frais de personnel, péréquation favorable, coûts financiers liés aux investissements non réalisés). En outre, l'endettement s'est réduit temporairement en raison d'un sous-investissement.

Votre Commission des finances constate les efforts entrepris par la commune pour maîtriser les dépenses et encourage la Municipalité à poursuivre dans cette voie. Notre ville se développe fortement depuis quelques années. Le défi pour le futur sera d'investir tout en contenant

l'augmentation de la dette et en gardant des comptes équilibrés.

*Suivent les conclusions.*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée Comptes 2013 à la page 9 et vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page. Merci également aux secrétaires et aux scrutateurs d'avoir l'œil afin que nous puissions repérer les personnes qui cherchent à s'exprimer.

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Pour des raisons purement professionnelles, j'ai eu l'opportunité en 2007 à être l'un des premiers à pouvoir constater que ce pays avait changé, à ce moment-là, de régime de croissance et qu'on était entré, disons, dans une phase de croissance très supérieure à celle qu'on avait connue lors des 30 années qui précédaient.

Je me suis aussi exprimé en faveur, finalement, de ce développement, parce que je jugeais et je juge toujours que ses avantages l'emportent sur ses inconvénients. Et cela m'a valu et ça continue à me valoir, d'ailleurs, des critiques, des sarcasmes, des inimitiés, quelques épithètes douteuses : chantre, pas terrible mais ça va ; gourou, un peu plus mal, je vous en passe toutes une série que l'on trouve dans les lettres anonymes, que je ne citerais pas, que la bienséance m'interdit en tout cas de citer ici.

En tous cas, ce qui est certain, c'est qu'en ces temps où la croissance est devenue un vilain mot, ben, on m'a accusé d'être un malade, de vouloir détruire le pays, de vouloir en densifier jusqu'à la dernière motte, comme Hong Kong, transformer ça en une sorte de Singapour ou alors de vouloir le noyer dans l'immigration. D'une certaine manière, c'est un peu de ma faute aussi, j'ai eu l'occasion de m'exprimer beaucoup et de manière assez large. Je suis devenu une sorte de paratonnerre de tout ce qui est de foudre soit décroissante, soit nationaliste, quand ce n'est pas les deux à la fois, comme on va le voir à la fin de l'année.

Alors, ce soir, vous allez me permettre une petite pause, un petit moment de triomphe, parce que, cette fichue croissance, qu'on déteste tant, elle a ramené en 2013 Fr. 2'934'117.-- de plus au titre de l'impôt sur le revenu, qu'une année auparavant, 4 points d'impôt en une seule année, rien que sur l'impôt sur le revenu.

Alors, on a beaucoup discuté ces derniers mois et ces une ou deux dernières années sur l'opportunité ou l'éventualité qu'on aurait de devoir monter les impôts pour faire face à tous les engagements que la ville a pris. Que ce soit notamment le collège, dont on vient de voter le crédit d'étude tout à l'heure, que ce soit évidemment la route de contournement où nous avons fait nos calculs au parti socialiste, on s'était dit que si on voulait faire face, sans plomber complètement la dette avec cela, eh bien ce qu'il faudrait idéalement, c'est une hausse d'impôt tout à fait importante de l'ordre de 10 points d'impôt pour une législature pour faire face. 4 points d'impôts en une année, rien que sur l'impôt sur le revenu ! La hausse d'impôt, entre guillemets, elle est là ! Et elle est due, effectivement à cette croissance. Alors, on pourrait se dire : c'est un accident, c'est une année exceptionnelle. Alors, oui, elle est exceptionnelle, 3 millions de plus en une année, ça c'est sûr que, on est remonté assez loin, ça ne sait pas vu très souvent, mais

*Discussion sur les  
comptes 2013*

*2 Finances*

*210 Contributions  
publiques*

*210.4001 Impôts sur le  
revenu*



quand même.

Moi, je suis arrivé dans cette commune en 2007. Alors, je ne sais pas s'il y a un lien de cause à effet. Peut-être qu'il y a un lien de cause à effet...

*(Rires dans la salle)*

... mais en 2007, à taux d'imposition égal, l'impôt sur le revenu communal à Yverdon ramenait environ 37 millions de francs. On est en 2013, il en ramène 10 millions de plus. Là, ce n'est plus 4 points d'impôt, c'est quatorze points d'impôt. Donc, on voit qu'en une législature pratiquement, c'est 6 ans, on a passé de 37 à 47 millions de francs au titre de l'impôt sur le revenu.

Alors, ça m'inspire, disons, un moment de triomphe que vous partagez avec moi. Ça m'inspire aussi deux remarques.

La première, c'est que l'ensemble de cette hausse, on le constate, c'est sur l'impôt sur le revenu que c'est fait. C'est bel et bien les habitants et par le biais de l'impôt sur le revenu que l'on améliore les finances de la ville. Malgré le fait qu'entre 2005 et 2011, la ville ait gagné quelque chose comme 3 à 4 milles emplois, les ressources de l'imposition des entreprises n'ont pas bougé. Et non seulement, elles n'ont pas bougé, mais si j'en crois la feuille de route du Conseil d'Etat, elles vont bouger, mais pas dans le sens où l'on voudrait, ce qui fait que ça montre bien, qu'effectivement, il faut beaucoup travailler sur cette question sur l'impôt sur le revenu.

Et puis la deuxième chose, évidemment, c'est que, comme je le dis toujours, depuis 5 ou 7 ans, la croissance paye pour la croissance. Elle fait même bien plus que ça, elle fait un bien fou aux finances de notre ville. Alors, les conséquences de la croissance, Mesdames et Messieurs, moi, je suis très heureux de les recevoir dans nos caisses communales aujourd'hui et je vous remercie de votre attention !

#### **M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis simplement les totaux :

**Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère**

	Comptes 2013		Budget 2013	
	charges	revenus	charges	revenus
<b>Administration générale</b>	13'312'361	1'559'070	13'854'520	1'618'400
<b>Finances</b>	35'924'067	121'890'934	32'320'200	115'215'500
<b>Urbanisme et bâtiments</b>	23'102'957	8'038'269	22'592'480	7'860'320
<b>Travaux et environnement</b>	22'600'132	8'115'065	21'941'280	7'625'400
<b>Jeunesse et cohésion social</b>	35'627'630	6'407'829	35'117'440	5'638'200
<b>Police et sports</b>	34'483'281	19'973'997	36'599'140	21'280'110
<b>Culture et tourisme</b>	8'650'941	1'898'466	8'577'890	1'842'100
<b>Service des énergies</b>	58'228'031	65'255'411	58'960'800	65'216'100
<b>Totaux</b>	231'929'400	233'139'039	229'963'750	226'296'130
<b>Excédent de revenus</b>		<b>1'209'639</b>	<b>3'667'620</b>	

**Autofinancement**

	<b>Comptes 2013</b>	<b>Budget 2013</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	1'209'639	-3'667'620
<b>Amortissements</b>	15'475'243	15'215'900
<b>Attributions aux fonds</b>	10'029'063	3'340'600
<b>Prélèvements aux fonds</b>	-689'809	-380'000
<b>Autofinancement</b>	<b>26'024'136</b>	<b>14'508'880</b>

*Discussion sur  
l'ensemble des comptes  
2013*

**Vote**

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble de ces comptes 2013, elle n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Le PR14.22PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2013 est accepté**, tel que présenté, à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

**11. ELECTION DU  
BUREAU DU CONSEIL  
COMMUNAL POUR  
L'ANNÉE 2014-2015.**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2014-2015.

Nous débutons par l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

*Election du Président ou  
de la Présidente du  
Conseil*

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Carmen TANNER.

J'avoue ne pas boudier mon plaisir de pouvoir vous présenter la candidature, d'une femme, d'une jeune femme même ! Je me suis demandée si je pouvais encore utiliser ce qualificatif, mais étant donné qu'on a le même âge, j'aime à croire que je peux encore !

Carmen TANNER est donc une jeune femme d'engagement et de conviction et suis certaine qu'elle saura endosser le rôle de Présidente du Conseil avec toute l'énergie qui la caractérise.

Carmen est née en 1981, faites donc le calcul, jeune quoi, et a vécu une grande partie de son enfance et de sa jeunesse à Method. C'est peut-être de là que lui viennent son goût de la nature et ses convictions de défense de l'environnement.

Installée à Yverdon-les-Bains depuis ses 20 ans, elle y vit aujourd'hui en couple. Très investie autour de thèmes tels que la défense de l'environnement, la mobilité douce ou encore la qualité de vie pour toutes et tous, elle sait vivre en cohérence avec ces convictions.

En effet, tant son parcours de formation que son parcours professionnel ainsi que ses engagements associatifs reflètent ses convictions.

Je vous laisse en juger : Carmen TANNER a obtenu une licence en sciences sociales à l'Université de Lausanne qu'elle a récemment complétée par un postgrade en urbanisme durable.

Elle a été chargée de campagne auprès de l'ATE, chargée de projet auprès de Velopass, coordinatrice des sections chez les Verts vaudois et est actuellement responsable de programme jeunes et enfants au WWF Suisse. A côté de ses activités professionnelles, Carmen est la cofondatrice du SEL d'Yverdon soit le système d'échange local et est actuellement active au comité de Pro vélo Yverdon et au comité ATE Vaud.

Active en politique dès ses 18 ans au Conseil général de Method, le goût de la politique l'a réellement gagné au gymnase à travers le Conseil des étudiants. C'est donc très «naturellement» qu'elle rejoint les Verts, il y a bientôt 10 ans. Elue en 2006 au Conseil communal, elle s'est depuis beaucoup investie sur les bancs de ce Conseil et en dehors. C'est peu dire que dire que ces interventions lors de nos débats nous manqueront l'année prochaine, si vous lui permettez d'accéder ce soir au perchoir...

Malgré ces diverses activités, il lui reste (ou plutôt il lui restait) encore parfois un peu de temps à consacrer à ces hobbies que sont notamment la pâtisserie et ses corollaires obligatoires « pour griller tout ça » comme elle aime le dire, que sont le ski de fond et la marche à pieds.

Je ne boude donc pas mon plaisir, disais-je, à vous présenter Carmen TANNER comme Présidente du Conseil communal. Jeune femme dynamique, engagée et créative qui saura, j'en suis sûre, mettre ses différentes qualités au service de ce Conseil. Je vous encourage donc à soutenir sa candidature.

#### **M. le Président Jean-David CHAPUIS:**

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul. Le scrutin est ouvert.

Je demande également à la réalisation audiovisuelle de ne pas filmer les Conseillers qui sont en train de voter. Merci.

*Distribution des bulletins.*

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

*Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.*

<b><u>Résultats du vote :</u></b>	
Bulletins délivrés	: 86
Bulletins rentrés	: 86
Bulletins blancs	: 9
Bulletins nuls	: 2
Bulletins valables	: 84
Majorité absolue	: 43
Il y a 14 voix éparses	

**Vote**

**Mme la Conseillère Carmen TANNER est élue Présidente avec 61 voix.**

*(Applaudissements)*

#### **M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Mme la Conseillère, chère Carmen, je te félicite chaleureusement pour ton élection et selon

l'usage consacré, je te passe la parole pour quelques mots.

**Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour la confiance que vous me témoigniez en me nommant à cette fonction. C'est un très grand honneur.

Lorsque je me suis mise à préparer ce discours, je n'ai pas pu m'empêcher de penser aux différents Présidents que j'ai pu voir à l'œuvre. Je me suis questionnée si j'allais avoir la même rigueur qu'une Valérie JAGGI WEPF. Oserais-je espérer une once d'éloquence à la Pierre DESSEMONTET ou encore la finesse d'esprit d'un Laurent GABELLA, la poésie d'un Pascal BLUM ou le courage et l'envie de se dépasser comme Jean-David CHAPUIS.

Chers collègues, je n'ai pas répondu à ces questions et ne cherche pas à trouver la ou les réponses. Je serais simplement fidèle à moi-même, tout en suivant certaine inspiration. Et ce soir, ce dont vous pouvez être sûrs, c'est que vous pourrez compter sur mon profond intérêt pour la chose publique, sur mon engagement total pour cette fonction ainsi que sur ma force de travail. Et bien sûr, vous pourrez également compter sur mon sourire que j'arborerai fièrement et avec générosité pour représenter au mieux notre ville et notre Conseil.

Merci encore et au plaisir de vous retrouver en septembre.

*(Applaudissements).*



*Election du ou de la 1<sup>ère</sup>  
Vice-président(e) du  
Conseil*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous passons maintenant à l'élection de la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence du Conseil communal.

Merci à l'assemblée de me soumettre une candidature.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF:**

Le groupe PLRY a le plaisir de présenter Mme Catherine CARP en tant que 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de ce Conseil.

Présenter Mme Catherine CARP sans citer ce que j'ai déjà énuméré l'an passé, lors de sa candidature pour la 2<sup>ème</sup> Vice-présidence va être compliqué, surtout qu'elle est bien connue au sein de ce Conseil. Néanmoins, je vais vous résumer son parcours :

Mme CARP est venue s'installer à Yverdon-les-Bains en 1989 avec sa famille composée de 4 enfants et son mari, pédiatre dans notre ville. Elle entre au Conseil communal en décembre 2005 sur la liste complémentaire libérale. Elle est élue au Conseil en 2006 et en 2011. Membre de la Commission de gestion lors de législature 2006-2011, elle en devient Présidente en 2009, charge qu'elle assumera également en 2010. En 2011, elle change de commission permanente pour passer à la Commission des finances et en assume la présidence en 2012-2013. Elle siègera dans cette commission jusqu'à ce jour. Et bien sûr, l'an passé, à la même époque, elle est élue 2<sup>ème</sup> Vice-présidente et entre donc au Bureau de notre Conseil.

Mme Catherine CARP est une personne très impliquée dans notre cité sur le plan politique, mais elle fait également partie de nombreux comités et est membre d'associations aussi bien culturelles que sociales. Sa passion est le chant et peut-être qu'un jour elle nous en fera la démonstration... Elle n'a pas l'air d'accord.

La motivation de Mme CARP est démontrée par ses engagements passés et actuels, et je vous incite à soutenir sa candidature. Merci.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons toujours à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, pas de « OUI » pas de « NON », sinon c'est considéré comme nul. Le scrutin est ouvert. Pour la réalisation audiovisuelle les consignes sont les mêmes que précédemment.

*Distribution des bulletins.*

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

*Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.*

<b><u>Résultats du vote :</u></b>	
Bulletins délivrés	: 86
Bulletins rentrés	: 86
Bulletins blancs	: 1
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 86
Majorité absolue	: 44
Il y a 8 voix éparses	

**Vote**

**Mme la Conseillère Catherine CARP est élue Vice-présidente avec 77 voix.**

*(Applaudissements)*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Mme la Conseillère, chère Catherine, comme le veut l'usage, je te félicite chaleureusement pour ton élection et te passe la parole pour quelques mots.

**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

Je tiens à vous remercier du fond de mon cœur pour cette élection. J'ai eu l'année dernière beaucoup de plaisir à entrer au Bureau, à apprendre à connaître son fonctionnement, à commencer à faire quelques représentations ou visites chez les nonagénaires, et je me réjouis de pouvoir continuer dans cette lancée pour cette 2<sup>ème</sup> année de Vice-présidence et de soutenir Carmen dans son année de présidence.

Je vous souhaite à tous une bonne année, l'année prochaine et à bientôt.

*(Applaudissements).*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election du ou de la  
2<sup>ème</sup> Vice-président(e) du  
Conseil*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous passons maintenant à l'élection de la 2<sup>ème</sup> Vice-présidence du Conseil.

J'attends une proposition de l'assemblée.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Le groupe socialiste a l'avantage de vous présenter la candidature de l'un de ses membres à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence de notre Conseil.

D'origine modeste, notre candidat est né en Valais en 1967 et il s'est installé dans notre cité en 1998. Marié à Laurence depuis 20 ans, il est père de 2 enfants.

Après un apprentissage de mécanicien-électronicien, il a entrepris et mené à bien une formation d'ingénieur, suivie en cours d'emploi. Doté d'une solide expérience de 10 années passées dans l'industrie, il a choisi d'orienter ensuite sa carrière vers la formation professionnelle, métier qu'il exerce aujourd'hui.

Très engagé politiquement, il est membre de ce Conseil depuis 3 législatures au cours desquelles il a eu l'occasion de présider de nombreuses commissions.

Pour ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore identifié, je vais, par quelques adjectifs choisis, vous donner des indices supplémentaires. Je commence par le prénom :

D'un naturel **S**ympathique,  
il n'est jamais **T**riste.

**E**pris de justice sociale,  
il peut se montrer **P**ugnace.

Parfaitement **H**onnête, nous pouvons avoir confiance en lui.

S'il est **A**mbitieux, il n'en reste pas moins

**N**aturel et

**E**njoué.

Voici pour le prénom, pour ceux qui ont suivi. On passe au nom :

**B**avard à l'occasion,  
il est **A**moureux de politique.

D'esprit **L**este,  
il sait être **E**fficace

même si certains, parfois, le considère quelque peu **T**éméraire.

En espérant que lui, au moins, se soit reconnu dans ce portrait, le groupe socialiste vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la candidature de M. Stéphane BALET au poste de 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil.

### **M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons toujours à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Les consignes sont les mêmes que précédemment, cela vaut également pour la retransmission audiovisuelle. Le scrutin est ouvert.

*Distribution des bulletins.*

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

*Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.*

<b><u>Résultats du vote :</u></b>	
Bulletins délivrés	: 86
Bulletins rentrés	: 86
Bulletins blancs	: 8
Bulletins nuls	: 2
Bulletins valables	: 84
Majorité absolue	: 43
Il y a 3 voix éparses	

Vote

**M. le Conseiller Stéphane BALET est élu 2<sup>e</sup> Vice-président avec 73 voix.**

*(Applaudissements)*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

M. le Conseiller, cher Stéphane, je te félicite pour ton élection et comme le veut la coutume, je te passe la parole pour quelques mots.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Je tiens à vous remercier du soutien que vous m'apportez pour pouvoir rentrer dans ce Bureau qui, jusque-là, était uniquement féminin. Je me réjouis d'aller collaborer avec Catherine et Carmen. Ça me fait plaisir de rentrer dans ce Bureau.

J'avais déjà eu l'occasion d'être au Bureau il y a une dizaine d'année environ comme scrutateur et j'avais trouvé que c'était une expérience très enrichissante.

Je tiens à vous remercier.

Et puis j'aimerais remercier aussi Giancarlo s'en qui, j'aurai jamais eu autant de voix, je pense, c'est certainement lié à la présentation.

*(Applaudissements).*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election de deux scrutateurs ou scrutatrices.*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs ou scrutatrices, la présidence étant élue. J'attends vos propositions.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI:**

Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Claire-Lise DETREY actuelle suppléante.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

J'attends toujours une proposition pour un scrutateur.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI:**

Je propose la candidature de M. Pascal GAFNER comme scrutateur.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Selon l'article 12 de notre règlement l'élection des scrutateurs doit être faite au scrutin de liste, toutefois, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée, ainsi que pour l'élection suivante, d'ailleurs.

Y a-t-il une objection à procéder de la sorte ? A voir, il y en a point.

Nous allons procéder aux élections successivement des deux scrutateurs.

**Vote à main levée**

**Mme la Conseillère Claire-Lise DETREY est élue scrutatrice à l'unanimité.**

**Vote à main levée**

**M. le Conseiller Pascal GAFNER est élu scrutateur à l'unanimité.**

*Election des deux  
scrutateurs suppléants  
ou scrutatrices  
suppléantes*

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à cette charge et vous souhaite bien du plaisir dans ce nouveau Bureau.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous devons élire maintenant deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes. J'attends à nouveau vos propositions.

**M. le Conseiller Mathias HUMBERT :**

J'ai le plaisir vous proposer la candidature de M. Yann MAMIN au poste de scrutateur suppléant.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

J'ai le plaisir de présenter la candidature au poste de scrutateur suppléant de M. Jean-Claude MONNEY au nom du groupe UDF/PvL.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Selon l'article 12 de notre règlement l'élection des scrutateurs suppléants doit également être faite au scrutin de liste. Nous avons à nouveau deux candidatures pour deux postes à repourvoir. Nous allons procéder à l'élection de la même manière que tout à l'heure, soit à main levée.

**Vote à main levée**

**M. le Conseiller Yann MAMIN est élu scrutateur suppléant à l'unanimité.**

**Vote à main levée**

**M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY est élu scrutateur suppléant à l'unanimité.**

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Nous avons désormais un Bureau complet pour l'année 2014-2015.

Je prie les trois nouveaux membres du Bureau de bien vouloir venir vers nous à la fin de la séance, pour les communications de service.

**12. NOMINATION D'UN  
MEMBRE ET DE DEUX  
MEMBRES  
SUPPLÉANTS À LA  
COMMISSION DE  
GESTION.**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Suite à l'élection du nouveau Bureau, des modifications dans toutes les commissions permanentes nous sont proposées, soit des démissions, soit des rocade entre le poste de membre et de suppléant.

Nous commençons par la Commission de gestion. Il y a une rocade du groupe UDF/PvL entre le membre et le suppléant. Par ailleurs, Mme la Conseillère Carmen TANNER ayant été élue à la présidence de ce Conseil, elle est réputé démissionnaire.

La Commission de gestion se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre et deux comme suppléants. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY :**

Le groupe UDF/PvL a le plaisir de vous proposer M. Walter MÜLLER comme membre.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Madeleine



LECHMANN comme membre suppléant.

**M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY :**

Le groupe UDF/PvL a le plaisir de vous proposer M. Bart WIND comme membre suppléant.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Merci Mme et M. les Conseillers, comme il y a trois candidatures pour trois postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée les trois candidats en une fois.

*Vote à main levée*

Avec une abstention, **M. Walter MÜLLER est élu** membre, **Mme Madeleine LECHMANN** et **M. Bart WIND sont élus** membres suppléants de la Commission de gestion.

**13. NOMINATION DE DEUX MEMBRES ET DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS À LA COMMISSION DES FINANCES.**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Il y a une rocade du groupe UDF/PvL entre le membre et le suppléant ainsi que le suppléant du PLR à laquelle s'ajoute la démission de Mme Catherine CARP comme membre.

La Commission des finances se retrouve avec deux sièges à repourvoir comme membres et deux comme suppléants. J'attends des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Christian WEILER :**

Le parti Libéral-radical yverdonnois vous propose M. Philippe GUIGNARD comme membre et Mme Valérie JAGGI WEPF comme suppléante.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Le groupe UDF/PvL vous propose la candidature de M. Pierre CHERBUIN comme membre et de M. Jean-Claude MONNEY comme membre suppléant.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Merci. Comme il y a quatre candidatures pour quatre postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée en une seule fois.

*Vote à main levée*

A l'unanimité, **MM. Pierre CHERBUIN et Philippe GUIGNARD sont élus** membres et **Mme Valérie JAGGI WEPF et M. Jean-Claude MONNEY sont élus** membres suppléants de la Commission des finances.

**14. NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES.**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Il y a une rocade du groupe UDF/PvL ainsi que la démission de M. Pierre CHERBUIN comme membre suppléant.

La Commission des affaires immobilières se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre et un comme suppléant. J'attends vos propositions.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Au nom du groupe UDF/PvL, je vous propose comme membre, M. Jean-David CHAPUIS et comme membre suppléant, M. Walter MÜLLER.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Merci M. le Conseiller, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter comme précédemment.

**Vote à main levée**

A une grande majorité, **vous m'avez élu** comme membre et **M. Walter MÜLLER est élu** membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

---

**15. NOMINATION D'UN  
MEMBRE ET D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT  
À LA COMMISSION  
DES PÉTITIONS.**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Il y a de nouveau une rocade du groupe UDF/PvL ainsi que la démission de M. Pierre CHERBUIN comme membre suppléant.

La Commission des pétitions se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre et un comme suppléant. J'attends donc vos propositions.

**M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY :**

Le groupe UDF/PvL, a le plaisir de vous présenter comme membre, M. Bart WIND et comme membre suppléant, M. Walter MÜLLER.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Merci M. le Conseiller, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter comme précédemment.

**Vote à main levée**

A l'unanimité, **M. Bart WIND est élu** membre et **M. Walter MÜLLER est élu** membre suppléant de la Commission des pétitions.

---

**16. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT  
À LA COMMISSION  
COMMUNALE DE  
RECOURS.**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Et pour la dernière, nous avons reçu la démission de M. Pierre CHERBUIN comme membre suppléant de la Commission communale de recours qui se retrouve avec un siège à repourvoir. J'attends donc vos propositions.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Au nom du groupe UDF/PvL, je vous propose comme membre suppléant, M. Jean-David CHAPUIS.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition, sont priés de lever la main.

**Vote à main levée**

A l'unanimité, **vous m'avez élu** comme membre suppléant de la Commission communale de recours.

Les cinq commissions permanentes sont complètes pour entamer la nouvelle année. Je félicite tous les candidats pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir dans la tâche qui leur a été confiée.

---

17. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.

17.1

**Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Ouverture de la cour de l'école Pestalozzi durant les vacances scolaires)**

En été, de nombreuses villes étrangères jouent la carte du tourisme en mettant à disposition de tout un chacun, des places de parking gratuites pendant certains mois d'été. Pour n'en citer que quelques-unes, Grenoble et Lyon qui laissent les places de stationnement, habituellement avec parcomètre, gratuites pendant tout le mois d'août.

Sans en arriver là, ne pourrait-on pas faire un geste vis-à-vis de nos commerçants du centre-ville floués par les places de parc gratuites des centres commerciaux de Montagny, et envisager de mettre à disposition pendant les vacances scolaires, le parc et la cour du collège Pestalozzi, vides à cette époque de l'année ?

Ce petit coup de pouce serait sûrement très apprécié de la population et de nos commerçants.

Merci !

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je remercie M. le Conseiller FORESTIER de m'avoir transmis cette question au préalable, ça a permis d'en discuter avec la Municipalité lors de la séance d'hier.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la cour du collège Pestalozzi reste une solution de rechange quand il y a trop de monde sur le centre-ville, et donc, par définition, ce secteur est d'ores et déjà utilisé par la police en cas de nécessité. Ce parking est libre d'ailleurs et est gratuit, donc ça va déjà dans votre sens.

Maintenant, si on se contente de ce secteur-là, c'est déjà quelque chose qui existe. Alors, évidemment, ça existe pour tout un chacun et pas seulement pour les touristes, mais aussi pour les habitants yverdonnois.

Maintenant, de savoir s'il faudrait faire une gratuité des parkings sur le centre-ville ! Je rappelle que pour que le commerce fonctionne bien, il faut qu'il y ait aussi une incitation au tournus pour que les gens puissent accéder au centre-ville, donc je pense que c'est une fausse bonne idée. Je ne sais pas comment les autres communes ont réglé ce problème et qu'elles en sont les bilans, mais si on devait donner la gratuité sur le centre-ville, je pense que ça péjorerait les commerces, puisqu'en fait, ça autoriserait les gens à laisser leur voiture toute la journée sur le centre-ville, sous forme de voiture-ventouse et donc ça ferait effet contraire à l'animation sur le centre-ville.

Donc, on prend acte de votre question, M. FORESTIER. On va inciter la direction de police à faire en sorte, que dans la mesure du possible, pour autant que le centre-ville soit saturé, ce secteur-là s'ouvre, comme c'est utilisé jusqu'à maintenant et nous allons poursuivre cette façon de faire.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

Je remercie la Municipalité de cette réponse et puis, j'attends de voir comment cela va se passer et quelles seront les résultats.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.2

**Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Soutien à la LNM\_rééquilibrage des moyens financiers mis à disposition de la navigation dans le canton de Vaud)**

Vous vous souvenez, grâce à la volonté conjointe de notre Conseil communal et parallèlement à celle exprimée par le Grand Conseil, ainsi qu'à des interventions d'administrateurs vaudois de la compagnie de navigation LNM, il a été possible de conserver pour cet été, deux passages de bateaux de ligne dans les débarcadères du sud du Lac de Neuchâtel, en particulier à celui d'Yverdon-les-Bains.

Si les trois jours de croisières à vapeur au départ d'Yverdon du week-end de l'Ascension ont ravi des centaines de passagers du Nord vaudois, rien n'est encore prévu en ce qui concerne des passages réguliers sur le sud de ce lac de l'unique bateau à vapeur des lacs jurassiens. Les ports les plus proches, touchés par ces croisières étant Gorgier-Chez le Bart et Estavayer-le-Lac.

Par la volonté de la direction de la LNM, l'essentiel des croisières du « Neuchâtel » se cantonnent en effet au week-end et sur la partie nord du lac du même nom, tout en poussant des pointes vers Morat et l'île St-Pierre.

Vu du côté vaudois, ceci est regrettable quand on sait que le canton de Vaud a été l'un des cantons riverains qui a - directement ou indirectement - le plus participé financièrement à la rénovation de ce vieux vapeur. De plus et malheureusement, on apprend que notre Canton ne concrétise pas sa volonté d'encourager cette activité touristique très appréciée. Une récente lettre envoyée à la LNM par le Service cantonal de la Mobilité indique, je cite que « *les prestations du bateau à vapeur ne sont pas commandées et ne seront pas financées par le canton de Vaud* » fin de citation. En clair, et contrairement à l'important soutien cantonal apporté à la flotte « Belle Epoque » du Léman, l'Etat n'ajoutera pas un franc de plus à sa subvention 2015 à la LNM. Et si on sait que la compagnie du lac Léman, la CGN, reçoit annuellement actuellement 6,1 millions de francs de l'Etat et que son homologue du lac de Neuchâtel, la LNM, ne reçoit en tout et pour tout que Fr. 400'000.--, il n'y a qu'une chose à faire, c'est demander à l'Etat de rééquilibrer les moyens financiers mis à disposition de la navigation. Celle qui vous parle l'a fait en déposant au début de ce mois une interpellation allant dans ce sens au Grand Conseil, interpellation à développer lors de la séance du Parlement cantonal de ce prochain mardi 1<sup>er</sup> juillet.

J'interpelle donc la Municipalité afin de savoir si elle a l'intention d'intervenir dans le même sens auprès du Conseil d'Etat, et le cas échéant - me réserve la possibilité qu'offre notre règlement à l'art.65 dernier alinéa, soit de proposer à ce Conseil d'appuyer l'action de la Municipalité par l'adoption d'une résolution à adresser au Conseil d'Etat.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

En tant qu'administrateur vaudois de la compagnie de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat, je peux vous répondre la chose suivante, Mme la Conseillère : tout d'abord, il faut comparer ce qui est comparable. C'est vrai que la compagnie de navigation sur le lac Léman reçoit 6,1 millions de subvention, mais le total des subventions des trois cantons sur le lac de Neuchâtel est de 1,5 millions.

Le canton de Vaud contribue à peu près pour un peu moins que le tiers à ces subventions qui ne sont pas bloquées seulement par le canton de Vaud, mais par les trois cantons. Pourquoi ? Eh bien parce qu'il n'entre pas, dans la vocation des cantons, de financer ces offres « Belle Epoque » qui doivent avoir des comptes équilibrés et nous espérons bien, au sein de la compagnie, arriver à équilibrer les comptes du « Neuchâtel » dès cette année, même si c'est la première année d'exploitation et qu'il y a beaucoup de réglages pour y arriver.

Je ne suis pas contre, Mme la Conseillère, votre proposition de résolution qui viendrait en soutien à la Municipalité. Je pense simplement qu'elle est prématurée. Nous devons voir comment

fonctionne le « Neuchâtel » selon le mode actuel, faire le bilan à la fin de la saison et ensuite, nous verrons si le « Neuchâtel » arrive à ce suffire à lui-même ou s'il lui faut des aides complémentaires de la part des collectivités publiques ou de la part d'autres partenaires.

Et puis, en ce qui concerne l'ensemble de la problématique, non seulement du « Neuchâtel », mais de la desserte du haut lac de Neuchâtel qui est un sujet de discussion depuis de nombreuses années, puisque nous n'avons que deux liaisons quotidiennes avec le reste du lac et ça a failli passer à une sans notre intervention, cette problématique est traitée par la compagnie de navigation dans le cadre d'une réflexion qui est actuellement en cours pour la vision à long terme, la vision du futur de l'offre de cette compagnie. Une offre qui est uniquement aujourd'hui, touristique, puisque nous ne sommes plus financés par la Confédération au titre du trafic régional, ce n'est plus considéré comme une entreprise de transport, mais une entreprise de transport touristique. Donc, cette réflexion qui aboutira en 2022 par la mise en œuvre d'un nouveau concept. Pourquoi 2022 ? Eh bien, c'est à ce moment-là que la compagnie fêtera son 150<sup>e</sup> anniversaire, ce qui n'est pas rien.

Ce nouveau concept va aussi changer considérablement, si les partenaires l'acceptent, le mode de gestion et de fonctionnement de la compagnie. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, puisque le Conseil d'administration n'a pas encore validé l'ensemble de cette stratégie, mais, il y a des tas de choses qui sont en cours de réflexion pour améliorer les choses et ça aura, probablement aussi, un impact sur les subventions que les trois cantons donnent à la LNM. Donc, je dis prématuré, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais je dis prématuré.

La dernière chose que je veux vous dire, c'est que nous sommes en relation évidemment étroite avec le canton et la Conseillère d'Etat en charge de ce dossier, Mme Nuria GORRITE et que nous discutons de cette stratégie et de la manière d'améliorer la situation de la LNM, le plus vite possible, mais en tout cas, d'ici à 2022.

Voilà Mme la Conseillère, ce que je peux vous répondre ce soir.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Je remercie M. le Syndic pour cette première réponse. 2022, c'est loin, très loin. Et je crois que c'est fort dommage par rapport à l'organisation que le tourisme régional a mis en place, que nous n'ayons pas une volonté plus grande de pouvoir utiliser ces atouts touristiques.

J'aimerais préciser, en ce qui concerne les subventions des cantons à la LNM, que le canton de Neuchâtel est celui qui paye le plus, c'est logique, il y a tous les bateaux sous les yeux dans son port et évidemment, il est au milieu du site des trois lacs jurassiens. Le canton de Neuchâtel verse Fr. 700'000.--, c'est un petit canton, il verse Fr. 700'000.-- à la LNM, le canton de Fribourg Fr. 400'000.-- et le canton de Vaud Fr. 400'000.--. Donc, la subvention vaudoise est relativement restreinte par rapport à son envergure.

Il faut dire aussi que le « Neuchâtel » a été réparé par des privés, vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet à cette tribune. Il est vrai qu'il ne paye aucune charge, au niveau de l'amortissement de ce bateau, puisqu'il lui a été remis gratuitement. Les 12 millions qui ont été investis, il n'y pas d'intérêts à payer ou d'amortissement à régler, donc il y a le coût de l'exploitation qui doit être favorisé.

Et je crois, qu'il y a peut-être un problème, c'est qu'on met encore maintenant la navigation touristique sur le lac de Neuchâtel au niveau de la mobilité, c'est le service de la Mobilité qui répond, or ce n'est plus de la mobilité, c'est du tourisme, donc il y a peut-être là, quelque chose de nouveau à voir. Je ne comprends pas pourquoi on continue sur le lac de Neuchâtel à passer dans le compte de la mobilité puisque ce n'est pas le cas.

J'aimerais aussi préciser qu'il y a un groupe de travail qui s'est mis en route sur la rive sud du lac de Neuchâtel avec la COREB (Communauté régionale de la Broye) qui est l'organisation semblable à notre ADNV, mais qui est intercantonale. J'ai eu l'occasion de participer à une

séance à ce sujet, malheureusement, le représentant de la Municipalité d'Yverdon était excusé. Et je crois que nous devons nous y intéresser. Il faut savoir qu'à Estavayer, on a aménagé une place d'amarrage qui est disponible pour des bateaux. Ça a été fait pour l'expo 2002. Cette place n'est pas utilisée et il serait favorable, pour notre région, qu'un bateau soit stationné soit à Yverdon soit à Estavayer et qu'on puisse faire des croisières sur le sud du lac de Neuchâtel, mais ceci, c'est aussi de l'avenir. Les discussions sont en cours entre les communes de la rive sud.

Pour en revenir à l'objet de cette interpellation, je vous propose tout de même un projet de résolution. Je crois que nous devons montrer une volonté et il faut montrer au canton que nous souhaitons qu'il y ait un meilleur équilibre. Nous ne prétendons jamais à avoir la même subvention que le Léman avec ses innombrables bateaux « Belle Epoque » et autres et ses lignes de transport, puisque lui, à des lignes de transport public.

Alors, je vous propose le projet de résolution suivant, je rappelle qu'il y a vingt-cinq personnes qui ont signés cette interpellation. Je vous donne le texte :

*Proposition de résolution*

**Vu l'importante disparité existant entre la subvention accordée à la compagnie de navigation du Léman - la CGN - et celle octroyée à son homologue des lacs jurassiens - la LNM, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite le Conseil d'Etat à rééquilibrer les moyens financiers mis à disposition des compagnies desservant les rives vaudoises de ces lacs.**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous sommes en présence d'un projet de résolution. Nous allons direct passer au vote.

*Vote sur la résolution*

**La résolution est soutenue** à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**17.3**

**Un Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT (Demande de mise à disposition de places de parc à la Maison de paroisse)**

Ma question concerne un courriel reçu aujourd'hui même, et qui dit ceci :

Madame,

Notre association « Gym des Aînés de la paroisse », organise tous les mardis matin de 9h à midi, de début juin à fin octobre, des leçons de gymnastique pour personnes âgées.

Les trois places de parc réservées à la Paroisse sont maintenant toujours occupées et ne sont plus disponibles.

Compte tenu du fait que nous payons une location de la salle de l'ordre de Fr. 600.-- par année à la paroisse d'Yverdon, nous souhaiterions avoir le droit d'occuper 4 places de parking dans la zone réservée à la commune, dans la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre, de 9h à midi, pour les monitrices venant de l'extérieur.

Nous avons remarqué que ces places sont en général inoccupées aux périodes indiquées.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette demande aux personnes concernées dans les services communaux responsables.

Je demande à la Municipalité de répondre favorablement à la demande faite par l'expéditeur du courriel. Par avance, je vous remercie.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Les places ne sont peut-être pas occupées au moment dont vous parlez, mais par contre, elles sont louées. Elles sont louées aux enseignants du collège Pestalozzi et d'autres enseignants et au personnel communal.

Donc ces places ne sont pas disponibles pour des locations à l'externe. Je suis désolé, on ne peut pas les libérer. On n'en a déjà pas assez.

**Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT :**

Je vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.4

**Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET (Changement de signalisation du pont rue de l'Ancien Stand)**

Au cours de la journée d'aujourd'hui, j'ai constaté un changement de signalisation du pont de la voie de chemin de fer surplombant la rue de l'Ancien Stand, passant d'une hauteur de véhicules autorisés de 3 mètres 30 ce matin à 3 mètres cet après-midi.

Je souhaiterais connaître les raisons de ce changement, sachant que de ce fait, plus aucun bus des transports publics de la région ne peut y passer, engendrant un surcoût financier non négligeable pour les sociétés de transports désormais obligées de contourner ce tronçon.

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'espère aussi, M. le Conseiller, que le gabarit n'a pas changé, que ce ne soit que les panneaux, puisque le service de défense et incendie aussi utilise le même tronçon, c'est même la seule sortie.

Donc, on va tirer au clair cette histoire de panneaux, mais à première vue, le gabarit n'a pas changé, à moins que quelqu'un ait été terrasser sournoisement, de nuit, masqué !

Mais disons, normalement, je pense que vous pouvez encore continuer à passer raisonnablement dans ce secteur-là, et on va tirer cela au clair demain matin. Voilà, je suis désolé. Mais on ne va pas attendre le prochain Conseil si vous êtes d'accord, M. le Conseiller, on va regarder cela en direct. Merci.

**M. le Conseiller Daniel BURDET :**

Merci M. CARRARD, vous pouvez m'envoyer un e-mail si jamais. Merci bien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous entendons maintenant la question qu'avait formulée M. GAFNER au début de ce Conseil.

17.5

**Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Délocalisation du centre commercial Manor -Question posée lors du point 9)**

En page 166 du rapport de gestion 2013, nous trouvons en pied de page le paragraphe

concernant le centre-gare avec en point principal : l'aménagement d'un centre commercial Manor à l'emplacement du parking de l'Ancien-Stand.

Au vue de la situation actuelle qu'occupe le centre commercial de Manor au centre-ville, une délocalisation du site à l'extérieur du cœur de la ville aura un impact certain sur l'attractivité du centre-ville. J'ai donc 2 questions à ce sujet :

- Quel est l'avenir des bâtiments situés au centre-ville si le centre commercial Manor venait à se déplacer ?
- Les places supprimées du parking de l'Ancien-Stand seront-elles remplacées, par exemple avec un parking souterrain sous le nouveau bâtiment ou faudra-t-il les prévoir dans le futur parking souterrain de la place d'Armes ?

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

En effet, M. GAFNER, vous avez lu dans le rapport de gestion que nous travaillons sur le développement d'étude préliminaire pour le réaménagement du fond de la gare, c'est-à-dire donc ce bâtiment qui doit abriter notamment un cinéma multiplexe, la bibliothèque communale et un centre commercial Manor.

Alors pour la première question concernant le déménagement du centre commercial Manor, c'est vrai que c'est à la fois une bonne nouvelle parce que cela signifie qu'à terme, Manor reste au centre-ville d'Yverdon et ne s'enfuit pas en périphérie, mais c'est à la fois, on le sait, aussi un défi notamment pour le centre-ville historique, pour la rue du Lac, puisque Manor, si ce projet aboutit, n'y sera plus d'ici quelques années.

La question de savoir ce qu'on fera de ces bâtiments, aujourd'hui occupé par Manor, elle est primordiale. C'est un élément d'ailleurs, de quelque chose de plus important sur lequel nous travaillons, c'est-à-dire la liste des mesures d'accompagnement que nous devons mettre en place au centre-ville historique pour palier à ce déplacement de Manor. Nous avons eu des discussions déjà avec un certain nombre de commerçants via la SIC, mais c'est une discussion qui durera encore, pour commencer à déterminer quelles mesures d'accompagnement devront être mises en place et notamment ce qu'il faudrait faire dans l'idéal de ces bâtiments. Mais c'est une question bien sûr qui n'est pas réglée à ce stade.

Nous avons prévu de fournir à ce Conseil une demande de crédit d'étude à la fin de l'année, je l'espère, qui aura pour objectif de financer le concours d'architecture de ce nouveau bâtiment, mais qui permettra aussi de faire le point sur cette question-là et sur la stratégie qui sera mise en œuvre concernant le dynamisme du centre-ville, appelons ça comme cela, pour pouvoir le préserver au mieux malgré le déplacement de Manor, voir même, le rendre plus vif encore.

La deuxième question, c'était pour les places de parc. Alors, là aussi des discussions sont en cours, cette fois avec les candidats investisseurs pour le parking souterrain. Mais l'objectif de la Municipalité est extrêmement clair en la matière, les places qui disparaîtront à la construction de ce bâtiment, devront être remplacées par des places en sous-sol, dans le futur parking souterrain.

Voilà, je m'arrête là pour aujourd'hui, mais comme je vous le disais, vous aurez plus amples informations à ce sujet dans le préavis qui viendra.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Je vous remercie pour ces réponses et je suis très content que la Municipalité ait pris acte de ce déménagement et des éventuelles inquiétudes qui pourraient se mener autour quant à l'avenir de ces bâtiments qui sont au centre-ville. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆



17.6

**Un Vœu de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Sécurisation de l'arrêt de bus rue de Montagny)**

J'ai un vœu auprès de la Municipalité. Excusez-moi de mon intervention un peu spontanée. Mais avant de joindre ce Conseil communal, j'étais en réunion avec Mme MEYER et les parents d'élèves qui vont aller à Chamblon.

Le contexte c'est qu'à l'arrêt rue de Montagny, le bus s'arrêtera pour prendre certains enfants. Et certains parents ont soulevé quelques soucis sur la sécurité de cet arrêt, depuis, surtout l'augmentation du trafic depuis l'ouverture du pont. Alors, au nom de ces parents-là, je désire que la Municipalité apporte un soin un peu plus particulier à la sécurisation de cet arrêt, surtout que c'est sur un tronçon rectiligne et certains parents ont dénoté aussi des excès de vitesse sur ce tronçon.

Voilà, c'est mon vœu que la Municipalité apporte un certain soin pour la rentrée scolaire qui va s'effectuer.

Merci de votre attention.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Je prends note de ce vœu et on va étudier la sécurité de cet arrêt de bus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est toujours ouverte au point 17 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée, elle est close. Nous suivons alors avec un dernier point, c'est le discours final du Président :

Voilà, le mandat qui m'a été confié touche à sa fin. Depuis mon élection, j'ai souvent pensé à ce dernier discours. J'ai encore en mémoire, celui de mon prédécesseur, Pierre DESSEMONTET, lorsqu'il a énuméré les noms des quelques Conseillers qu'il avait écorchés. Si ce soir, je faisais la même chose, cela équivaldrait presque à refaire l'appel !

En discutant un jour en famille de cette dernière séance, ma fille m'a proposé de chanter mon discours. Même si dans ma jeunesse, j'ai fait partie du Petit Chœur des écoles, cette proposition ne m'a pas vraiment enchanté.

Cette année a été, comme le disait souvent un ancien Président de la Confédération, FORMIDABLE. En quelques mots et synonymes, j'aimerais vous faire partager quelques moments forts de ce mandat.

J'ai eu l'immense plaisir de découvrir ou de redécouvrir ma ville, de participer aux assemblées générales de nombreuses sociétés dont certaines, je n'en connaissais même pas l'existence.

*Discours de  
M. le Président  
Jean-David CHAPUIS*

Des manifestations sportives ont su montrer le potentiel de notre cité, grâce au dévouement prodigieux des organisateurs. J'ai pu constater que la fantastique salle des Isles est bien mise en valeur et la patience des sociétés sportives a été enfin récompensée. Je tiens également à remercier et à féliciter tous les bénévoles présents lors de ces différentes journées, par leur travail, leur présence sans lesquels ces événements ne pourraient avoir lieu. J'ai également eu énormément de plaisir à côtoyer de nombreux citoyens dans ces moments festifs.

Cette expression a souvent été diffusée à la radio durant cette année, dans une chanson de Stromae dont les paroles étaient : « Formidable, Tu étais formidable, j'étais fort minable ».

Il ne suffit de pas grand-chose, dans certaines situations, pour que, «de formidable on passe à fort minable », lorsque par exemple j'ai parlé des super « zéros » qui pourraient faire de bons Conseillers communaux mais l'inverse est tout aussi vrai, j'en veux pour preuve l'équipe nationale de football, « fort minable » contre la France, elle a été « Formidable » hier soir contre le Honduras.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ce soir de remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu de près ou de loin, m'ont conseillé, m'ont supporté dans les deux sens du mot. Je remercie plus particulièrement Mesdames Christine Morleo et Anne Leuenberger, nos secrétaires, qui m'ont accompagné, orienté et aidé dans les différentes tâches qui m'ont été confiées.

Je tiens également à remercier mon épouse et mes enfants, qui, tout au long de cette année m'ont épaulé et m'ont apporté leur soutien.

Je forme tous mes vœux à notre nouvelle Présidente, Madame Carmen TANNER. Je lui souhaite autant de bons moments que j'ai eu la chance d'en vivre, de jolies découvertes et du plaisir, lors des différentes représentations ainsi que dans la direction des débats de notre Conseil, et ceci dès le mois de septembre.

Bonne été à tous et encore merci.

*(Applaudissements).*

Merci beaucoup pour ces chaleureux applaudissements.

**Discours de  
M. le Syndic Daniel  
VON SIEBENTHAL**

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Tout d'abord, permettez-moi, M. le Président, de vous remercier pour cette année de présidence, vu du côté de la Municipalité. La très bonne collaboration que nous avons eue pendant cette année et la manière dont vous avez su gérer les débats, une tâche qui parfois est difficile lorsqu'on est devant une centaine de Conseillers, j'en ai fait l'expérience moi également, à l'époque.

Vous remercier également toutes et tous, Mmes et MM. les Conseillers pour votre engagement, votre travail pendant cette année.

C'est vrai qu'il y a de nombreux projets en cours, que la ville, comme l'a rappelé M. DESSEMONTET est en croissance, et que cette croissance ne va pas s'arrêter du jour au lendemain. Ce n'est pas la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire qui va aller dans ce sens-là, en tous cas, pour les agglomérations et les villes-centre, comme Yverdon-les-Bains, puisque nous avons des responsabilités supplémentaires pour accueillir une partie de la population, une nouvelle partie de la population et de nouveaux emplois.

Ce qui est réjouissant, effectivement, M. DESSEMONTET l'a rappelé également, c'est que nous ne nous transformons pas en cité dortoir, mais que nous arrivons à attirer également de nombreuses entreprises, à créer des emplois sur notre territoire, qui sont nombreux. Et nous

arrivons à maintenir cet équilibre que nous souhaitons, ou presque l'équilibre de 50% d'emplois, par rapport à la population. C'est essentiel pour maintenir une vitalité dans notre ville, au centre-ville, comme dans les quartiers dédiés aux activités et nous avons pour cela encore beaucoup de travail pour arriver à réaliser ces planifications, à les mettre sous toit et enfin mettre en place les constructions qui seront nécessaires pour accueillir ces nouveaux emplois et cette nouvelle population.

Donc, c'est beaucoup de travail, nous le savons bien à la Municipalité et nous vous en sommes reconnaissants également de faire confiance à cette Municipalité et de lui donner les moyens de mettre en œuvre les politiques que nous souhaitons tous voir arriver dans cette ville.

Voilà, je ne vais pas être plus long. Je vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié comme il est de tradition à l'étage en dessous, à la salle des Pas Perdus, non sans vous avoir souhaité à toutes et tous, un excellent été.

*(Applaudissements).*

## Clôture

### **M. le Président Jean-David CHAPUIS:**

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

La prochaine séance se tiendra en septembre.

Comme l'a déjà dit notre Syndic, je vous rejoindrais dans un moment à l'étage en dessous, dans la salle des Pas Perdus.

Il est 22h30, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un bel été. Merci.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS








Christine MORLEO

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2014

	Page
1. Appel.....	- 270 -
2. Communications du Président.....	- 270 -
3. Communications de la Municipalité.....	- 271 -
4. Préavis n° PR14.10PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 5'750'000.-- pour la construction d'une nouvelle école secondaire sur le site des Anciens Arsenaux et le projet d'une extension de la caserne des pompiers.  M. Yann MAMIN, rapporteur.....	- 271 -
5. Préavis n° PR14.13PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 371'000.-- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable et défense incendie sur le site des Ateliers AIT-CFF.  M. Roland VILLARD, rapporteur.....	- 273 -
6. Préavis n° PR14.15PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.-- pour les travaux d'installation d'un chauffage à distance « Lotus ».  Mme Anna Rita BARTOLOTTA, rapportrice.....	- 274 -
7. Préavis n° PR14.16PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'343'000.-- pour les travaux de reconstruction immédiate des infrastructures endommagées de la route de Bellevue et le renouvellement ordinaire de ses infrastructures.  M. Pierre ARNABOLDI, rapporteur.....	- 276 -
8. Préavis n° PR14.19PR concernant la 1 <sup>ère</sup> série de compléments au budget 2014.  M. Roland VILLARD, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	- 277 -
9. Préavis n° PR14.22PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2013.  M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission de gestion, rapporteur.....	- 280 -
10. Préavis n° PR14.20PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2013 d'Yverdon-les-Bains.  M. Roland VILLARD, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	- 284 -
11. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2014-2015.....	- 287 -
12. Nomination d'un membre et de deux membres suppléants à la Commission de gestion.....	- 293 -
13. Nomination de deux membres et de deux membres suppléants à la Commission des finances.....	- 294 -
14. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.....	- 294 -
15. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des Pétitions.....	- 295 -
16. Nomination d'un membre suppléant à la Commission communale de recours.....	- 295 -

17.	Propositions individuelles et interpellations.....	- 296 -
17.1	Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Ouverture de la cour de l'école Pestalozzi durant les vacances scolaires) .....	- 296 -
17.2	Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Soutien à la LNM_rééquilibrage des moyens financiers mis à disposition de la navigation dans le canton de Vaud).....	- 297 -
17.3	Un Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT (Demande de mise à disposition de places de parc à la Maison de paroisse) .....	- 299 -
17.4	Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET (Changement de signalisation du pont rue de l'Ancien Stand) .....	- 300 -
17.5	Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Délocalisation du centre commercial Manor -Question posée lors du point 9).....	- 300 -
17.6	Un Vœu de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Sécurisation de l'arrêt de bus rue de Montagny) .....	- 302 -
	Discours de M. le Président Jean-David CHAPUIS.....	- 302 -
	Discours de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL .....	- 303 -